

---

## **Colloque du 26 janvier 2012**

### **Pouvoirs et contre-pouvoirs. Quel rôle pour la concertation sociale ?**

---

Le jeudi 26 janvier s'est tenu à Louvain-la-Neuve un colloque organisé par les secteurs universités de la CNE et de la CSC/Services publics consacré au syndicalisme universitaire. Les objectifs des organisateurs, rappelés **Gérard Valenduc** (FUNDP et UCL), étaient de s'interroger sur la place de l'engagement syndical dans une université largement en mutation : le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, la gouvernance des institutions ou encore les métiers sont l'objet d'évolutions profondes par rapport auxquelles le rôle des organisations syndicales est à réfléchir et renforcer.

La matinée était consacrée aux transformations du paysage universitaire. Remettant l'université dans une large perspective historique, **Jean-Luc Demeulemeester** (ULB) a expliqué que de *corporation* (de professeurs ou d'étudiants) au Moyen-âge, l'université s'est transformée aux XIXème et XXème siècles sous l'influence d'un modèle allemand instaurant des institutions universitaires financées par l'état mais autonomes, où des professeurs à vie animés par la passion de la connaissance menaient recherche et enseignement en toute liberté. Ce modèle constitue, encore aujourd'hui, une référence. Sous l'influence des besoins de l'industrie (dès la fin du XIXème), et plus récemment de la massification sans financement adéquat, ce modèle a évolué. Mais depuis les années 1980, il est remis en cause dans ses fondements mêmes par les politiques d'inspiration néo-libérale, notamment matérialisées par la stratégie de Lisbonne, et les accords de Bologne : on opère un glissement utilitariste au profit (de plus en plus exclusif) des besoins de l'économie dans un contexte de concurrence internationale. L'université, et en particulier la recherche de pointe, apparaît pour les gouvernements comme un outil stratégique permettant de faire face, par l'innovation, à la concurrence des pays émergents, avec le paradoxe que le financement public se réduit, entraînant une dépendance plus importante aux financements privés. Tout cela affecte directement la liberté académique ou la stabilité des carrières. Mais si les réformes menées un peu partout sont assez semblables, **Catherine Paradeise** (Paris Est-LATTS et IFRIS) a montré qu'elles sont implémentées de manière parfois très différente d'une institution à l'autre. Les institutions ont à s'adapter aux contraintes extérieures nouvelles fixées par les pouvoirs publics (évaluation externe, financement à la performance, etc.), mais aussi à renégocier, en leur sein, les rapports de pouvoir et de collaboration entre professionnels et managers. La gestion managériale mise en avant aujourd'hui se heurte en effet à une tradition de collégialité (à nuancer) qui prédominait jusqu'alors, et de nouveaux modèles de gouvernance doivent être imaginés. **Jean-Yves Mérindol** (Ecole Normale Supérieure de Cachan) a montré que dans ce cadre, les institutions doivent développer leurs propres normes destinées à orienter et évaluer les activités de leur personnel, tout en s'intégrant dans un contexte plus large (par exemple, en France, l'Etat reste un acteur central des statuts et carrières). L'état bailleur de fonds et stratège hésite donc entre fragmentation et centralisme. Au niveau syndical, il s'agit donc de pouvoir articuler des dimensions nationales, axées sur des métiers, et les situations spécifiques dans les établissements autonomes. **Pierre Verjans** (Ulg) a montré que ces hésitations sont bien présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le projet « Marcourt » de réforme du paysage de l'enseignement supérieur qui, de manière assez floue, met en avant de manière contradictoire l'autonomie des institutions et leur rassemblement dans une structure faîtière.

---

## Les enjeux du syndicalisme universitaire dans une université en mutations

---

L'après-midi envisageait, au cas par cas, les enjeux du syndicalisme universitaire dans différents contextes nationaux. Malgré les différences propres à chaque pays, on peut noter bon nombre d'éléments convergents : on assiste partout aux transformations décrites ci-dessus avec un impact sur le travail (transformation des métiers, surcharge de travail,

etc.), les statuts (réduction du personnel, précarisation par multiplication des temps partiels, des boursiers, des CDD), ou la gestion des institutions (recteurs-managers, logique d'évaluation productiviste, etc.), et à une difficulté pour les organisations syndicales à mobiliser dans ce contexte. Mais parfois avec des succès, comme l'a montré **Max Roy** (Université du Québec à Montréal) qui a insisté sur le maintien d'une solidarité collective dans les mouvements menés au Québec. Inversement, **Margarita Castro** (Syndicat des services publics, Université de Genève) a exposé le cas d'un référendum initié par le syndicat pour combattre une série de dispositions implémentées dans le canton de Genève à la faveur du processus de Bologne (comme la création de disparités salariales ou la révision à la baisse des statuts du personnel), et qui a été perdu. Dans ce cadre, le syndicat doit faire preuve de créativité pour poursuivre son action en contournant ou s'adaptant au nouveau contexte. **Viviane Vernay** (Secrétaire générale CGT - Lyon 2) a souligné la faiblesse et l'éparpillement de la représentation syndicale dans les universités françaises (qui se retrouve, peu ou prou, dans tous les pays représentés), et la nécessité d'aborder les enjeux de l'université de manière plus large et interprofessionnelle : les enjeux de l'université sont liés aux enjeux des salariés du reste de l'économie. **Luc De Lentacker** (permanent LBC à la KUL) a, justement, proposé une collaboration syndicale plus étroite au niveau belge, dans un contexte de mise en concurrence des institutions par le biais de mécanismes de financement pervers. **Martine Evraud** (CSC-ULg) et **Thierry Grosbois** (CNE-UCL) ont fait un constat semblable en rappelant les problèmes de l'« enveloppe fermée », et en exposant les enjeux d'une action syndicale au niveau interuniversitaire, sur des dossiers comme la nécessité d'une carrière scientifique et académique plus intégrée grâce à un statut unique, les enjeux que ne traite pas la proposition de réforme du ministre Marcourt.

**Michel Molitor** (UCL) a montré que la participation au fonctionnement des universités reposait sur des présupposés différents suivant que l'on se situe dans une dynamique corporative ou syndicale. L'engagement syndical présuppose une adhésion volontaire à une vision du monde élaborée au sein des organisations, ce qui n'existe pas dans les corps auxquels l'appartenance est automatique. Le syndicalisme universitaire est-il pour autant spécifique ? Si dans l'université peut-être plus qu'ailleurs les militants se préoccupent autant des missions de l'institution que de la problématique des salaires ou des conditions de travail, **Felipe Van Keirsbilck** (secrétaire général CNE) s'est toutefois dit tenté de répondre par la négative : l'université est confrontée à un contexte qui est, de plus en plus celui du secteur non-marchand : nécessité de traiter avec les directions et les pouvoirs publics, complexité des organisations, les interrogations sur la manière qu'ont les organisations de remplir leurs missions, etc. L'université n'est pas isolée de la société ni de l'économie, et à ce titre le syndicalisme universitaire a un rôle à jouer : interroger l'université, c'est interroger le modèle de société que nous voulons.

On pourra retenir, en guise de conclusion, que les intervenants ont montré que, si l'attachement aux missions de service public de l'université est généralement fort chez les universitaires, la logique de marché peut se faire sans privatisation formelle de nos institutions. A côté de leur rôle indispensable de contre-pouvoir dans les conséquences de l'évolution des conditions de travail, le syndicalisme universitaire doit poursuivre son rôle d'encadrement des dérives strictement *économistes* et *utilitaristes* concédées à nos institutions par les pouvoirs publics sous la pression des exigences de rentabilité économique concurrentielle à court terme.